

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

---

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 134)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL157

présenté par  
M. Gouffier Valente, rapporteur

### ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 5, supprimer le mot :

« défini ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« mis en place ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.